

COMMISSION PERMANENTE
du 28 MARS 2013
à 14 H 30 à REDON

EXTRAIT DE DELIBERATION

La Commission Permanente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoquée, s'est réunie le **Jeudi 28 mars 2013 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à REDON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMMISSION PERMANENTE

du 28 MARS 2013

à 14 H 30 à REDON

2 - Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne : adhésion ?

En 2011, l'Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne (APPCB) a été constituée afin de favoriser la mise en réseau et l'échange d'expérience.

Cette assemblée s'est dotée d'une structure légère (un permanent) et d'un budget annuel de 100 000 € environ, financé par la Région Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les structures porteuses du SAGE adhérant à cette association.

Lors de sa séance du 28 juin 2012, le Conseil d'Administration de l'Institution, considérant que les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan avaient refusé de financer cette structure, avait également décidé à l'unanimité de refuser d'y participer.

L'APPCB, informée de ce refus, sollicite à nouveau l'adhésion de l'Institution et une participation financière de 8000 € pour l'exercice 2013, précisant que les Départements ne sont pas sollicités cette année.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- Décide de ne pas répondre favorablement à cette demande et propose une aide sous forme de prestations, à conventionner avec l'APPCB ;
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François GUERIN

